



*Haut comité pour la transparence et l'information
sur la sécurité nucléaire*

*Réunion de travail visant à la mise à jour de l'avis
du Haut comité de 2010 relatif à la transparence du cycle
7 juin 2018*

Compte rendu de réunion

Version finale

Date de la réunion : 07/06/2018

La séance est ouverte à 14 heures 05.

Natalia POUZYREFF signale que l'ordre du jour de la présente réunion vise à finaliser le rapport et à convenir des recommandations à formuler.

Elisabeth BLATON précise que le document avec les modifications acceptées a été remis aux participants en séance. Il est ainsi plus lisible car il ne fait plus apparaître les modifications successives. Les modifications apportées seront projetées et commentées en séance.

La réunion de ce jour est la dernière réunion avant la présentation du rapport à la réunion plénière du 28 juin.

Une base de propositions a été rédigée et a vocation à nourrir les échanges sur les recommandations.

Les membres du groupe de travail pourront participer à la réunion plénière pour répondre aux éventuelles questions des membres du Haut comité sur le rapport. La réunion se déroulera en effet de 9 heures à 17 heures dans les locaux de la Tour Sequoia.

I. Recommandations

Elisabeth BLATON indique que cinq recommandations ont été formulées.

La première recommandation vise à diffuser largement le rapport dans le cadre du débat public à venir sur la révision du PNGMDR. Elle a également pour objet de recommander aux membres de la CPDP qui seront en charge de l'animation du débat public d'attirer l'attention, lors des échanges, sur les perspectives d'évolution du « cycle de combustible » et les conséquences en termes d'impact pour les générations futures. Le public et les parties prenantes doivent être associés à la réflexion. La CPDP est encouragée à organiser des points d'échanges sur la partie « cycle », pour expliquer au public que la gestion du combustible et l'exploitation du parc nucléaire constituent un tout. Selon les décisions qui pourraient être prises, les conditions d'équilibre pourront changer.

Une deuxième recommandation porte sur la révision régulière des outils de pilotage des politiques en matière d'énergie et de gestion des matières et des déchets radioactifs. Depuis la précédente édition du rapport, datant de 2010, trois révisions du PNGMDR ont eu lieu. L'inventaire national de l'ANDRA s'est également enrichi au fil des trois éditions de 2012, 2015 et 2018. A cela s'ajoute la première programmation pluriannuelle de l'énergie, publiée en 2016. D'importants efforts ont ainsi été réalisés pour enrichir les outils, améliorer la transparence et mieux associer le public à leur élaboration.

Dans les recommandations, il convient donc d'insister sur la nécessité de maintenir la révision régulière des outils, en y associant à chaque fois le public. En effet, le cycle pourrait être amené à évoluer et donc remettre en cause l'équilibre. Les aléas pourront ainsi être anticipés et de nouvelles solutions identifiées au regard des choix politiques.

En 2010, le Haut comité s'était penché sur le cycle du combustible suite à une demande de l'OPECST et sur saisine du ministre en charge de l'environnement. Le rapport avait été publié à cette occasion ; il doit aujourd'hui être actualisé. Cet exercice de mise à jour a mis en avant les nombreux enrichissements de documents déjà à disposition du public. Il est proposé qu'une autre forme de travail au niveau du Haut comité soit développée, pour rester informé des actualités sur l'évolution du cycle.

Un rapport d'expertise de l'IRSN a été élaboré à l'occasion du GT Cycle qui s'est tenu le 25 mai dernier. Cette expertise porte sur un dossier d'EDF relatif au cycle. Le rapport de l'IRSN 2016, élaboré tous les 10 ans, devrait être publié pour que le public puisse avoir connaissance de données techniques sur le sujet.

La troisième recommandation porte donc sur la diffusion et la mise à disposition du public du rapport d'expertise de l'IRSN.

La quatrième recommandation prévoit que le Haut comité continue à être informé chaque année par la DGEC de l'état des flux et des stocks. A l'occasion de cette présentation des données actualisées, un nouveau groupe de travail pourrait se réunir pour procéder à une analyse, observer les éventuelles évolutions du « cycle » en matière de stratégie et d'orientation et pour s'assurer que le public en est bien informé.

La cinquième recommandation porte sur la transmission intergénérationnelle des données sur le « cycle du combustible ». Quelles que soient les décisions prises, des déchets radioactifs devront encore être gérés pendant des dizaines d'années et le « cycle » restera un sujet important durant les décennies à venir. Il faut donc anticiper dès à présent le maintien et la transmission de la mémoire à long terme.

Stéphanie VIERS précise que ces recommandations sont des propositions du secrétariat technique.

Natalia POUZYREFF estime que ces cinq recommandations reflètent bien le contenu des discussions qui se sont tenues dans le cadre du groupe de travail.

Sur la recommandation n°1, **Natalia POUZYREFF** évoque un fait nouveau qui a été porté à sa connaissance : dans le cadre d'EURATOM, la Commission européenne serait en train de rédiger un rapport sur le cycle du combustible. Natalia POUZYREFF estime donc qu'il serait intéressant d'intégrer une dimension européenne dans le rapport. Un lien pourrait être établi avec les travaux en cours au niveau européen.

Natalia POUZYREFF fait référence à un communiqué de presse de la Commission européenne de 2016 sur le sujet, qui évoque l'obligation d'informer.

Hélène BRUNET-LECOMTE signale l'existence d'une directive de 2011.

Josquin VERNON considère qu'un lien important se dessine entre les recommandations 2 et 3 et qu'elles pourraient être rapprochées.

Les travaux de pédagogie du groupe pourraient cibler l'explication et la transmission des travaux réalisés dans le cadre du PNGMDR.

Josquin VERNON propose qu'à la parution du PNGMDR, un travail d'explication approfondi, *ad hoc*, soit réalisé dans le cadre de l'enceinte du Haut comité, pour faciliter la compréhension du rapport.

Natalia POUZYREFF souligne que la recommandation n° 3 pourrait insister sur le fait que le Haut comité soit le bras pédagogique du PNGMDR.

Natalia POUZYREFF souligne que la multiplicité des acteurs risque d'entretenir un flou dans la diffusion de l'information auprès des citoyens. Il serait souhaitable de pouvoir dire que l'effort de pédagogie sur le cycle du combustible, en marge du PNGMDR, est porté par le Haut comité. Elle appelle à la coordination des différents acteurs, notamment dans le temps.

Elisabeth BLATON rappelle qu'une recommandation prévoit que la DGEC fasse chaque année un état des lieux des flux et des stocks. Les explications des révisions des outils pourraient être organisées dans ce cadre.

Michel PAYS estime qu'il ne faut pas établir de lien direct entre les flux annuels et des changements majeurs du système.

Les changements industriels et politiques à venir seront importants. Le Haut comité pourra alors reprendre son travail et poursuivre son analyse au regard des évolutions constatées.

La vision présentée dans le rapport est instantanée. La situation aura peut-être changé d'ici un an.

La réflexion sur le rapport ne devrait pas se tenir en même temps que la présentation annuelle des flux et des stocks.

Hélène BRUNET-LECOMTE ajoute que la présentation des flux et des stocks ne suscite en effet pas beaucoup de débats. La forme de la présentation pourrait être modifiée, mais une information reste nécessaire.

Natalia POUZYREFF rappelle que la PPE fait partie de l'exercice. Les recommandations doivent être formulées dans le but d'informer, mais également d'éclairer les citoyens et les choix politiques.

Hélène BRUNET-LECOMTE propose que les chiffres soient présentés d'une manière différente, pas nécessairement annuellement. Une présentation plus explicative pourrait avoir lieu à l'occasion de la révision du PNGMDR pour conférer davantage de sens aux chiffres.

Benoît BETTINELLI estime qu'il s'agit d'une bonne formule.

Yannick ROUSSELET considère qu'annuellement, un état des lieux présentant les chiffres est suffisant. Il n'est pas indispensable d'analyser l'évolution de la situation chaque année. Le rythme du PNGMDR pourrait être adopté. Une analyse pourra également être initiée lorsqu'un changement particulier est observé.

Hélène BRUNET-LECOMTE indique que l'information annuelle pourrait même être distribuée sous forme de fiches.

Natalia POUZYREFF confirme qu'en cas de changement majeur suite à des décisions politiques, une mise à jour ou un phasage avec le PNGMDR devra être opéré.

Jean-Michel GRYGIEL signale que les grandes évolutions et les principaux scénarios sont décrits dans l'inventaire national qui est rendu public. L'inventaire national donne, par ailleurs, une analyse de l'évolution des flux de matières et de déchets.

Florence LIEBARD précise que les différents scénarios ont été présentés dans le cadre du débat sur la PPE. L'inventaire sera rendu public le 30 juin prochain.

Yannick ROUSSELET propose d'une part qu'une information, dont la forme reste à définir, soit publiée chaque année, et d'autre part de coordonner l'analyse avec un rythme déjà existant, comme celui du PNGMDR ou de l'inventaire de l'ANDRA.

Le présent débat et celui autour de la PPE sont particulièrement riches. Toutefois, après les importantes étapes à venir, il ne sera peut-être plus nécessaire que le groupe se réunisse aussi fréquemment.

Elisabeth BLATON suggère que la décision de se réunir, ou non, pour réaliser une analyse plus approfondie soit prise au moment de la présentation de l'état des lieux des flux. Une explication sera présentée au Haut comité à chaque révision du PNGMDR.

Natalia POUZYREFF soutient cette solution.

Elle insiste également sur l'intérêt de se saisir des idées provenant des différentes expertises pour les faire remonter en plénière.

Yannick ROUSSELET estime qu'en l'absence de véritables changements, il n'y a pas lieu de se réunir annuellement pour revoir l'analyse. Dans un fonctionnement classique, il suffira de publier pour informer sur certains points nouveaux.

La reprise d'un chargement de combustible URE serait par exemple un changement significatif qui méritera d'être discuté.

Michel PAYS souligne que les rapports des différents organismes (PNGMDR, inventaire national, impact cycle) présentent des scénarios d'avenir relativement différents. Il serait utile d'avoir un corps commun de scénarios.

Au moment de la réactualisation, il serait intéressant que tous les acteurs se basent sur les mêmes scénarios.

Jean-Michel GRYGIEL confirme que la diversité des scénarios risque de poser des problèmes de cohérence. Des débats de fond peuvent être générés par le fait que les entités se basent sur des hypothèses très diverses.

Igor LE BARS considère à l'inverse que les exercices sont différents. L'Impact cycle se concentre par exemple davantage à faire évoluer le cycle en fonction des points de fragilité identifiés.

Figurer les scénarios pourrait se révéler contre-productif en termes de qualité d'expertise.

Elisabeth BLATON ajoute que tous les acteurs pourraient passer à côté d'un scénario, si les hypothèses sont, à la base, les mêmes pour tous.

Florence LIEBARD fait savoir que, dans le cadre de l'inventaire national, l'objectif est de montrer des visions contrastées de production de déchets et de matières à stocker. Il convient donc de rester prudent dans la volonté d'harmoniser les scénarios, car les différents organismes ne poursuivent pas les mêmes objectifs.

Michel PAYS insiste sur l'importance, d'un point de vue pédagogique, d'expliquer comment sont construits tous ces scénarios et leur finalité.

Natalia POUZYREFF soutient la volonté de faire savoir que les réflexions s'ancrent sur le très long terme et d'expliquer que les différents scénarios ont des impacts différents sur le cycle.

Elisabeth BLATON constate que, les périodicités étant les mêmes pour le PNGMDR et pour l'inventaire national, la pédagogie réalisée à l'occasion de la révision du PNGMDR pourrait être plus globale et également porter sur l'inventaire.

Aurélien LOUIS signale que la pédagogie des différents scénarios est assurée par les entités qui réalisent chaque exercice. Il souhaite savoir si un exercice commun est envisagé.

Elisabeth BLATON explique qu'il serait utile, lors de la révision du PNGMDR, d'expliquer aux membres du Haut comité le contenu de la révision et la raison pour laquelle les scénarios proposés sont différents.

Natalia POUZYREFF aborde la question de l'impact que pourront avoir les réacteurs de 4^{ème} génération sur les conditions de réutilisation du Mox. Si l'on ne parvient pas à développer les réacteurs de 4^{ème} génération dans les 30 ans à venir, il conviendra de s'interroger sur la pertinence de continuer à produire du MOX. Natalia POUZYREFF propose de seulement évoquer ce point dans le rapport, en précisant qu'une étude d'impact pourrait être réalisée.

Jean-Michel GRYGIEL partage l'interrogation de Mme POUZYREFF. Néanmoins, dans le rapport actuel, il est fait référence aux nombreuses études en cours dans le cadre du PNGMDR sur le devenir du MOX usé. Il est par exemple proposé de citer les articles 11 et 51 de l'arrêté PNGMDR. Ces études ont vocation à affiner un certain nombre de possibilités de recyclage du MOX usé. Les générations 4 semblent privilégiées, mais les études ne sont pas encore achevées.

Aurélien LOUIS rappelle qu'il avait été dit que le rapport pourrait mentionner l'échéance décisionnelle, l'engagement du gouvernement sur le programme ASTRID allant jusqu'à fin 2019. La décision du gouvernement de poursuivre ou non son soutien à ce programme constitue un important enjeu. Ces éléments pourraient s'intégrer à la formulation de la recommandation.

Natalia POUZYREFF indique qu'elle est dans l'obligation de quitter la séance car elle a d'autres impératifs professionnels. Elle reste néanmoins à la disposition du groupe de travail d'ici la parution du rapport pour que le document puisse être validé dans les temps.

Natalia POUZYREFF quitte la séance.

Sur la recommandation n°2, **Aurélien LOUIS** fait remarquer que les outils de pilotage font déjà l'objet d'une révision régulière.

Josquin VERNON considère qu'un travail de pédagogie post-PNGMDR sera nécessaire.

Dans la recommandation n°2, **Yannick ROUSSELET** s'interroge sur la signification de l'expression « les conditions d'équilibre tel qu'il est actuellement atteint ». Il indique qu'il n'existe pour l'heure aucun équilibre et propose de remplacer la locution par « si le cadre actuel est maintenu » ou « dans les conditions actuelles ».

Olivier LAFFITTE suggère plutôt de mentionner « les flux actuels ».

Concernant la recommandation n°3, **Stéphanie VIERS** indique que l'ASN a demandé à l'IRSN son expertise sur le dossier d'EDF « Impact cycle de 2016 ».

Michel PAYS précise qu'EDF porte le dossier également au nom d'Orano et de l'ANDRA.

Josquin VERNON confirme que le dossier est composite. Un travail est réalisé avec les industriels sur le contrôle de la cohérence d'ensemble des caractéristiques techniques des installations.

Stéphanie VIERS indique que l'IRSN a produit deux rapports pour ce groupe de travail : un cœur de rapport qui pourrait être diffusé et des annexes qualifiées de confidentielles (« à diffusion restreinte » pour être précis).

L'avis de l'IRSN a été recueilli.

M. BOILLEY a par ailleurs transmis une contribution le matin de la présente réunion. Il souhaite conserver cette recommandation et même que l'ensemble des dossiers, celui d'EDF, d'Orano et de l'ANDRA et les deux parties de celui de l'IRSN, soient mis à disposition du public. Il convient donc de réfléchir à la diffusion que souhaite recommander le groupe de travail.

Josquin VERNON rappelle qu'une charte de classification de l'information avait été définie en début d'exercice « Impact Cycle 2016 ». Les industriels souhaitent en effet souvent que les autres parties prenantes n'aient pas accès à leurs informations.

Le rapport de l'IRSN a été divisé en deux parties (celles susmentionnées) sur la base de cette charte.

Il paraît extrêmement difficile de rendre publics la partie à « diffusion restreinte » du rapport d'expertise et les dossiers fournis par les industriels. Un important travail serait indispensable et le résultat de ce travail n'apporterait pas davantage de transparence car les documents seraient tronqués.

Igor LE BARS ajoute que le tome dont la diffusion est restreinte contient des données sensibles. Il conviendra de vérifier avec EDF, Orano et l'ANDRA qu'aucune donnée de ce type n'apparaît dans l'autre tome.

L'avis de l'IRSN, concluant l'expertise, sera rendu public.

Par ailleurs, **Igor LE BARS** souligne que le rapport n'a pas été écrit dans une optique pédagogique, mais s'adresse à des experts. Les scénarios choisis n'avaient pas nécessairement vocation à être crédibles mais devaient servir à tester le système et à mettre en évidence certains aspects.

Aurélien LOUIS invite à s'interroger sur le gain de transparence qu'entraînerait la publication de ces données. Si l'information est trop complexe, peut-être serait-il préférable de travailler sur une synthèse de l'exercice, comprenant des données chiffrées, qui serait rendue publique.

Thomas LANGUIN estime que mettre à disposition des documents et faire preuve de transparence ne constituent pas le même exercice et peuvent même se révéler contradictoires.

La mise à disposition de l'ensemble de l'expertise n'aidera pas le citoyen à mieux comprendre et l'avis de l'IRSN l'éclairera sans doute davantage. La question de la diffusion des données sensibles ne se posera, en outre, plus.

Yannick ROUSSELET rappelle qu'il avait été demandé que les dossiers de sûreté soient publiés car un doute existait auprès des citoyens et de la contre-expertise sur le fait que les données contenues dans le résumé non technique soient les mêmes que dans le dossier complet. Cette diffusion, même si des éléments avaient été floutés, a été possible.

La publication du rapport complet de l'IRSN permettrait ainsi de montrer sur quels éléments l'organisme s'est basé pour élaborer ses conclusions et de générer de la confiance. Yannick ROUSSELET indique être donc très favorable à demander la diffusion intégrale du cœur du rapport.

En revanche, la demande de publier les rapports des industriels semble discutable, car elle entraînerait d'importantes conséquences pour les exploitants.

Josquin VERNON souligne que le rapport expose un niveau avancé de connaissance du système industriel français. Sans le diffuser de manière large, il pourrait cependant être envisagé de le rendre accessible et communicable.

Eugénie VIAL souligne que les inspecteurs internationaux auxquels sont communiqués les documents à diffusion restreinte sont toujours informés qu'ils ne doivent pas transmettre les données en dehors du cadre défini. Il existe des dangers dans la diffusion de ces informations à l'international.

Contrairement aux dossiers de sûreté, les documents sont déjà produits et ils devraient alors être réécrits dans un autre cadre.

Aurélien LOUIS précise que le document avait été rédigé en suivant une certaine intention de diffusion dont il faut tenir compte. Il semble donc délicat *a posteriori* de modifier le périmètre de diffusion.

Elisabeth BLATON fait remarquer que la recommandation ne prévoyait pas d'échéance de publication. Par ailleurs, elle invite à ne pas insister sur les éléments qui ne seraient pas communiqués. Elisabeth BLATON demande si les rapports doivent être disponibles sur internet ou uniquement communicables sur demande.

Igor LE BARS explique que l'IRSN avait prévu de rendre public son avis. En revanche, les rapports ne sont en principe pas publiés. Il y a toutefois eu des exceptions où les rapports ont été publiés et l'IRSN est prêt à le faire dans le cas présent.

Yannick ROUSSELET considère qu'il serait préférable de communiquer le document initial en masquant certains éléments, plutôt que de rédiger un nouveau document expurgé des données confidentielles. La crédibilité sera renforcée auprès des citoyens s'ils voient exactement le document que l'IRSN a élaboré.

Michel PAYS indique qu'il est difficile de décider tant que l'exercice de floutage des éléments confidentiels n'a pas été réalisé. Il faut en effet s'assurer que les données masquées ne représentent pas une trop grande partie du rapport.

Thomas LANGUIN appelle à être vigilant sur les informations sensibles relevant de la sécurité nucléaire.

Yannick ROUSSELET invite à aller le plus loin possible dans l'information, dans un souci de transparence, tout en respectant les exigences de confidentialité.

Elisabeth BLATON indique que les discussions de ce jour seront prises en compte afin de reformuler les recommandations n°2, 3 et 4.

Concernant la question de réacteurs de 4^{ème} génération évoquée par Mme POUZYREFF, **Yannick ROUSSELET** estime qu'il n'y a pas lieu de formuler une recommandation car le sujet est largement traité dans le rapport.

Elisabeth BLATON confirme que cette thématique est développée dans le rapport et pourra être mentionné également dans la synthèse.

II. Contributions reçues

Un document est projeté en séance.

Elisabeth BLATON commente le document projeté qui est une version du projet de rapport faisant apparaître les modifications apportées depuis la précédente réunion. Elle passe en revue chacune de ces modifications.

Elisabeth BLATON indique que l'introduction a été modifiée. Il est désormais précisé que le rapport n'a pas pour objectif d'analyser des scénarios. Le rapport s'est attaché à dresser un schéma représentant au mieux la situation.

Elisabeth BLATON propose que les participants fassent part par mail de leurs remarques ou de leurs demandes de modifications dans les formulations.

A la page 10, **Elisabeth BLATON** indique que M. BOILLEY souhaite remplacer « cycle » par « chaîne du combustible ».

Elle propose que les remarques des associations, et leurs éventuels désaccords sur certains points, soient précisés dans une annexe dédiée ou dans des encarts intégrés dans le corps du texte.

Stéphanie VIERS indique qu'à trois endroits dans le rapport, des encarts font apparaître les divergences d'une partie des membres du groupe de travail.

Yannick ROUSSELET signale que le document a été développé sur la base de compromis. Il est donc préférable de faire figurer les remarques des associations en annexe, sous peine de perdre en lisibilité.

Michel PAYS propose de procéder par un renvoi à l'annexe.

Elisabeth BLATON rappelle que les échanges sur le schéma avaient été riches. Elle demande si l'idée est d'insérer un seul schéma ou deux, l'un présentant la situation actuelle et l'autre montrant les perspectives à court comme à long terme.

Yannick ROUSSELET se prononce en faveur d'un seul schéma dressant un état des lieux de la situation actuelle. Les perspectives peuvent, quant à elles, figurer en annexe.

Elisabeth BLATON signale que le schéma de la situation actuelle ne fait par exemple pas mention du projet Cigéo ou de l'entreposage centralisé.

Yannick ROUSSELET estime que le schéma deviendrait illisible s'il fallait y ajouter tous les scénarios.

Florence LIEBARD propose d'ajouter du texte près du schéma actuel afin de mentionner le projet Cigéo et de renvoyer vers l'annexe où figurera le schéma des installations futures.

Yannick ROUSSELET confirme qu'il serait cohérent d'évoquer le projet Cigéo au regard de son état d'avancement.

Thomas LANGUIN suggère de rajouter une phrase précisant que Cigéo n'apparaît pas sur le schéma car il ne fait pas encore partie du cycle actuel.

Elisabeth BLATON signale que les données du tableau page 12 ont été complétées sur la base des éléments fournis par EDF. Elle ajoute que l'annexe 3 a été complétée avec les chiffres réels.

Michel PAYS fait savoir qu'il n'y a pas toujours de corrélation temporelle directe entre les quantités de CSD-C et CSD-V chargées et évacuées et les quantités traitées.

S'agissant du paragraphe II.2.1 page 14, **Jean-Michel GRYGIEL** constate qu'il est factuel de dire que le stock d'uranium appauvri pourrait faire l'objet d'un enrichissement en France, la France disposant de capacités d'enrichissement sur son territoire. Il considère qu'un consensus existe sur ce point et demande de retirer que cette remarque provient d'Orano.

Stéphanie VIERS indique qu'il serait peut-être plus cohérent d'ajouter ce paragraphe à un autre endroit que dans cette partie consacrée à l'uranium naturel.

Aurélien LOUIS confirme que la mention « d'après Orano » pourrait être supprimée mais propose d'ajouter que des conditions économiques entrent en jeu.

Yannick ROUSSELET insiste sur le fait que l'uranium appauvri n'est pas équivalent à l'uranium naturel.

Jean-Michel GRYGIEL précise que l'uranium appauvri vient compléter l'offre d'uranium naturel.

Benoît BETTINELLI remarque que la formulation laisse penser qu'une équivalence technique existe entre l'uranium naturel et l'uranium appauvri.

Michel PAYS propose de dire que l'uranium appauvri peut être ré-enrichi en fonction des capacités des centrifugeuses et des aspects économiques.

Stéphanie VIERS signale qu'Orano souhaitait supprimer le paragraphe page 22 précisant que l'uranium appauvri utilisé pour la fabrication de MOX est produit dans une installation située à Lingen, en Allemagne.

Jean-Michel GRYGIEL précise avoir proposé de déplacer cette phrase pour l'intégrer au paragraphe relatif à la fabrication du MOX, page 30.

Stéphanie VIERS indique, page 26, que M. BOILLEY souhaite ajouter que le retraitement conduit à une limitation de la quantité de déchets et, dans le même temps, à une augmentation de la quantité de matières en attente d'une revalorisation éventuelle. Cet ajout semble pertinent.

Michel PAYS propose de remplacer « augmentation » par « constitution d'un stock de matières potentiellement valorisées ».

Stéphanie VIERS indique que M. BOILLEY a demandé de faire apparaître que, s'il n'y a demain plus de combustibles UNE déchargés de la centrale de Cruas, les quantités de MOX produites seront plus faibles et qu'il faudra donc arrêter les moxages de certains réacteurs.

Igor LE BARS explique que les quantités de combustibles UNE usés seront prises sur celles entreposées à La Hague. Il confirme qu'il sera possible de continuer à fonctionner même si Cruas est chargée en URE. L'équilibre général ne s'en trouvera pas altéré.

Stéphanie VIERS propose de citer le rapport de l'IRSN qui évoque cette question. La phrase de M. BOILLEY, page 28, portant sur le remplacement de l'UNE par de l'URE pourra être déplacée en annexe.

Jean-Michel GRYGIEL indique que, suite aux discussions sur les rebuts de fabrication du MOX, il a proposé d'ajouter un schéma sur la fabrication du MOX, page 29.

Stéphanie VIERS indique que ce schéma sera donc conservé.

Jean-Michel GRYGIEL indique qu'il suggérerait de supprimer un paragraphe page 32 sur le retraitement du plutonium. En effet, des études sont en cours dans le cadre du PNGMDR, évaluant la possibilité et la pertinence de recycler le plutonium issu du MOX usé, avec une option de multirecyclage en REP. Jean-Michel GRYGIEL propose d'attendre les résultats de ces études.

Stéphanie VIERS souligne que ces études sont déjà citées sur cette page.

Yannick ROUSSELET signale que le rapport constitue un état des lieux et ne doit pas faire référence à ces hypothèses.

Josquin VERNON propose de préciser dans le texte que les conditions d'exploitation actuelles du parc nucléaire ne permettent pas un tel recyclage.

Murielle ELISEE indique que la DGEC a souhaité ajouter, page 33, un paragraphe introduisant les engagements de la France en matière de gestion de plutonium. Elle fait remarquer que les stocks de plutonium séparé sont similaires entre 2010 et 2017 et n'ont pas augmenté.

Yannick ROUSSELET s'interroge sur le propriétaire des rebuts de MOX étrangers. Il considère que ce point devra être décrypté. En effet, EDF reste propriétaire de ses rebuts et les rebuts américains sont retournés aux États-Unis, mais les rebuts de MOX japonais, quant à eux, deviennent propriété d'Orano.

Jean-Michel GRYGIEL indique qu'il reviendra vers M. ROUSSELET à ce sujet. La gestion des matières issues du retraitement de combustibles usés font l'objet d'accords intergouvernementaux.

Page 34, **Stéphanie VIERS** signale qu'il existe une contradiction sur le fait que les 350 kg de rebut de plutonium contribuent, ou non, à l'« équilibre Pu ».

Michel PAYS affirme que ce rebut ne contribue pas à l'équilibre.

Page 40, **Stéphanie VIERS** propose à Florence LIEBARD de rédiger un paragraphe précisant les dispositions de la loi de 2006 et les trois axes évoqués en commentaire.

Florence LIEBARD indique que sa remarque n'avait pas vocation à être intégrée au rapport.

Page 47, **Stéphanie VIERS** propose de renseigner des liens vers le site de l'IRSN, permettant d'obtenir des informations complémentaires sur le transport des flux et les mouvements internationaux. Cette partie contient en effet peu de chiffres mais mérite toutefois d'être conservée.

Une phrase pourra être ajoutée, précisant que les champs couverts par l'ASN et l'IRSN ne sont pas les mêmes que ceux du PNGMDR.

Yannick ROUSSELET souligne que les données figurant dans le document restent très générales et théoriques et pourraient être développées.

Stéphanie VIERS indique que le paragraphe relatif au transport sera complété, au moins par des renvois.

Stéphanie VIERS indique que le groupe de travail n'a pas eu le temps de se pencher sur la partie relative au bilan des recommandations du rapport de 2010. Or, cette rédaction doit être collégiale et ne doit pas revenir au seul secrétariat technique. Notamment, il conviendrait d'aller vérifier sur les sites internet de tous les organismes la conformité avec les recommandations formulées dans le rapport de 2010.

Yannick ROUSSELET constate qu'il sera compliqué, dans le délai imparti, de mettre en commun un travail sur le suivi des recommandations.

Elisabeth BLATON indique que le secrétariat technique rédigera un texte synthétique sur le suivi des recommandations, regroupant des éléments factuels.

Stéphanie VIERS souligne que les associations sont libres de mentionner un certain nombre de remarques en annexe.

Yannick ROUSSELET estime que l'annexe 1 doit clairement être présentée comme provenant d'EDF.

Olivier LAFFITTE demande de préciser que le texte de l'annexe 2 sur les stratégies d'autres pays a été rédigé sous la supervision de la DGEC.

Elisabeth BLATON indique que cette annexe, qui peut être controversée, sera développée par la DGEC et Orano puis envoyée d'ici quatre jours à M. ROUSSELET et M. BOILLEY.

Stéphanie VIERS indique que M. BOILLEY a rédigé un commentaire page 78 selon lequel EDF a suspendu le recyclage pour des raisons économiques, industrielles, mais également environnementales. Ce commentaire visant à ajouter la dimension environnementale sera soumis à EDF.

Stéphanie VIERS indique qu'il sera mentionné que l'annexe 5 a été rédigée sous la responsabilité d'Orano et que l'annexe 7 est une contribution CEA.

Page 79, **Yannick ROUSSELET** estime indispensable d'indiquer ce que deviennent ces matières non utilisées, issues de l'enrichissement, et de préciser à cette page qu'EDF en garde la responsabilité. Ainsi, 90 % de la matière restera en Russie.

Stéphanie VIERS signale que M. BOILLEY demandait d'étudier dans le rapport les variations possibles en cas d'arrêt d'un réacteur moxé. Pour autant, il semble que ce sujet n'a pas lieu de figurer dans ce document.

Igor LE BARS précise que le sujet sera traité dans le rapport de l'IRSN, ainsi que dans son avis.

Stéphanie VIERS suggère de renvoyer, en introduction, au rapport de l'IRSN.

Thomas LANGUIN fait remarquer des coquilles page 50 et demande de remplacer « radioactive » par « nucléaire » au point 4.3.

Olivier LAFFITTE constate que la situation sociale dans les établissements du cycle n'est pas évoquée dans le rapport, alors qu'elle ne doit, à son sens, pas être occultée lorsqu'il est question de cycle. De plus, les CHSCT seront supprimés, ce qui entraînera une baisse des moyens accordés aux organisations syndicales en mesure de garantir un contre-pouvoir à l'égard des Directions. Les CLI n'auront alors plus cet éclairage interne à l'entreprise provenant des organisations syndicales, mais uniquement la vision de la Direction. Olivier LAFFITTE propose que le texte de l'UNSA qu'il a soumis au groupe de travail figure en annexe du document.

Josquin VERNON souligne que la contribution serait plus efficace si elle s'intégrait dans le cadre du rapport et se concentrait sur les problématiques propres aux installations du cycle.

Elisabeth BLATON fait remarquer que ce texte n'a pas de lien avec un élément développé dans le rapport.

Stéphanie VIERS souligne que la sécurité des travailleurs n'est en effet pas évoquée dans le rapport. Des choix ont dû être faits pour définir le champ du rapport.

Olivier LAFFITTE appelle à la transparence et à indiquer dans l'introduction que le rapport ne traitera pas des questions environnementales, des questions de sûreté ou des questions relatives aux travailleurs.

Stéphanie VIERS souligne qu'il s'agit d'une mise à jour du rapport de 2010 qui ne traitait déjà pas de ces sujets. L'introduction fait état de ce qui sera traité dans le rapport et non de ce qui n'y figure pas.

Thomas LANGUIN souligne par ailleurs que le thème de la transparence n'est pas non plus abordé dans le rapport. De ce fait, le titre du rapport « Avis sur la transparence de la gestion des matières et des déchets radioactifs produits aux différents stades du cycle du combustible » ne paraît pas adapté.

Stéphanie VIERS propose de modifier le titre par : « Présentation du « cycle du combustible » français en 2018 ».

Thomas LANGUIN propose d'ajouter que les salariés du cycle peuvent apporter un éclairage, contribuant à la transparence et que la disparition des CHSCT fragilisera la participation des syndicats aux instances locales et nationales et à l'élaboration de ce type de rapport.

Elisabeth BLATON fait savoir que le rapport devra être communiqué aux membres de la plénière rapidement. La version la plus aboutie possible du rapport sera envoyée le 15 juin aux participants du groupe de travail, qui devront faire part de leurs commentaires d'ici le 21 juin au soir.

Le rapport sera présenté en séance plénière par Natalia **POUZYREFF** avec l'appui du secrétariat technique. L'horaire de passage de ce point sera précisé afin que les participants qui le souhaitent puissent se rendre disponibles.

Il sera demandé aux membres du Haut comité d'adopter ce rapport.

Stéphanie VIERS demande si les associations seraient prêtes à signer le rapport.

Yannick ROUSSELET le confirme.

La séance est levée à 17 heures 40.

Liste des participants à la réunion du 7 juin 2018

DANIEL Guillaume	IRSN
GRYGIEL Jean-Michel	Orano
LAFFITTE Olivier	Collège des organisations syndicales
LANGUIN Thomas	HFDS / SDSIE
LE BARS Igor	IRSN
LIEBARD Florence	ANDRA
PAYS Michel	EDF
POUZYREFF Natalia	Collège des parlementaires (par téléphone), pilote du groupe de travail
ROUSSELET Yannick	Collège des associations
VERNON Josquin	ASN
VIAL Eugénie	Représentant comité technique Euratom

Direction générale de l'énergie et du climat :

BRUNET-LECOMTE Hélène
DEPROIT Laurent
ELISEE Murielle
LOUIS Aurélien

Secrétariat du Haut comité :

BETTINELLI Benoît, secrétaire général
BLATON Elisabeth
VIERS Stéphanie